

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un octobre, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 14 octobre 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 14 octobre 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUBUS Philippe	FOSSOYEUX Dominique
AGGOUNE Fatah	DUCELLIER Nicolas	HANNI Vanessa
ASLANGUL Charles	FAURE Dominique	LEYDIER Gaëlle
DAUVERGNE Gilles	FAURE SOULET Jean-Paul	TIMERA Hawa
DOUSSET Didier	FEMEL Yvan	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
AGGOUNE Fatah ¹	LEYDIER Gaëlle
SEGURA Pierre	ASLANGUL Charles

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Béatrice CHOVINO, Assistante administrative – SAF94
- ✓ Monsieur François RODDE, Chef du service aménagement – Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame Laura ANTOINE, Inspectrice – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, Directeur du cabinet de Mme La Maire de Limeil-Brévannes
- ✓ Monsieur Alexis THIELLAND-, Responsable Pôle finances et fiscalités STRATORIAL

Objet : Délibération n° 2025-21 C Arrêté du tableau des effectifs : suppression et création d'emplois

Nombre de conseillers en exercice :	42	Blancs et nuls :	0
Présents à la séance :	11	Ont voté pour :	13
Représentés :	2	Ont voté contre :	0
Votants :	13	Abstention :	0
Déports :	0		

A l'issue des débats de la délibération n° 2025-17 C, Monsieur Didier DOUSSET a quitté la séance à 12h14 et Monsieur Nicolas DUCELLIER à 12h30.

¹ Monsieur Fatah AGGOUNE a quitté la séance à 12h00 et a donné pouvoir à Madame Gaëlle LEYDIER à partir de la délibération 2025-18 C.

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL ° 2025-21 C
Séance n° 4 du 21 octobre 2025

Objet : Suppression et création d'emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne,

Vu le rapport n° 2025-21C de Monsieur le Président,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, et qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer du tableau des effectifs les postes dont le SAF94 n'a plus l'utilité,

Considérant le besoin de créer un emploi de catégorie A relevant de la filière administrative,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Approuve la suppression des 16 postes énumérés dans la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Décide la création d'un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions de chargé d'opérations foncières.

Autorise que cet emploi soit éventuellement occupé par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP qui permet aux collectivités et établissements de recruter des agents contractuels de droit public.

La rémunération sera comprise entre le 1^{er} échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, le cas échéant, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du CGFP, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être

prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget de chaque exercice.

Article 4 : Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président du SAF94

Charles ASLANGUL



Liste des postes supprimés du tableau des effectifs

Libellé	Emploi	Grade	Catégorie	Quotité de travail	Délégation de création	Date de création	Effectif	Pourvu à un titulaire	Pourvu à un non titulaire	Effectif pourvu	Motif de suppression
administrative	Directeur	Directeur territorial	A	TC	Dél n° 96-007 C du 09-12-1996	09/12/1996	1	0	0	0	Grade supprimé
administrative	Responsable Administrative	Attaché	A	TC	Dél n° 96-007 C du 09-12-1996	09/12/1996	1	0	0	0	Ne correspond plus pleinement au cadre statuaire
administrative	non défini	Attaché	A	TC	Dél 2003-11 C du 23-06-2003	23/06/2003	1	0	0	0	Ne correspond plus pleinement au cadre statuaire et aux besoins du SAF94 : la délibération précise que ce poste est à pourvoir à un NT dans la limite du 6ème échelon + IFTS coef 7 + IEMP coef 1,5
administrative	Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	A	TC	Dél 2003-04 C du 03-06-2003	03/06/2003	1	0	0	0	Ne correspond plus aux besoins du SAF94
administrative	non défini	Rédacteur territorial	B	TC	Dél 2000-07 C du 28/12/2000	28/12/2000	1	0	0	0	Ne correspond plus aux besoins du SAF94
administrative	Assistante du pôle Etudes et Opérations	Adjoint administratif principal 2ème cl	C	TC	Dél 2001-14 C du 17-12-2001	17/12/2001	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	Chargé d'Opérations Foncières	Adjoint administratif principal 2ème cl	C	TC	Dél 2022-12 C du 06/07/2022	00/01/1900	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	Chargée administrative du patrimoine	Adjoint administratif	C	TC	Dél 2006-16 C du 19-12-2006	19/12/2006	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	Assistante du pôle Etudes et Opérations	Adjoint administratif	C	TC	Dél 2011-04 C du 22-02-2011	22/02/2011	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	non défini	Adjoint administratif	C	TC	Dél 2012-16 C du 20-11-2012	20/11/2012	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	non défini	Adjoint administratif principal 2ème cl	C	TC	Dél 2018-4 C du 22-03-2018	22/03/2018	1	0	0	0	Subsistance des nominations sur les grades d'avancement

Niveau	Emploi	Grade	Catégorie	Quotité de travail	Délibération de création	Date de création	Effectif	Pourvu à un titulaire	Pourvu à un non titulaire	Effectif pourvu	Motif de suppression
administrative	non défini	Adjoint administratif principal 2ème cl	C	TC	Dél 2022-12 C du 06/07/2022	06/07/2022	1	0	0	0	Substance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	Renforcement du Pôle	Adjoint administratif	C	TC	Dél 2023-10 C du 08/03/2023	08/03/2023	1	0	0	0	Substance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	non défini	Adjoint administratif 2ème cl	C	TC	Dél n° 96-007 C du 09-12-1996	09/12/1996	1		0	0	Substance des nominations sur les grades d'avancement
administrative	Comptable	Adjoint administratif principal 2ème cl	C	TC	Dél 2020-16 C DU 18/06/2020	18/06/2020	1	0	0	0	Substance des nominations sur les grades d'avancement
technique	Agent de nettoyage des locaux	adjoint technique	C	TNC 30 %	Dél 2007-28 C du 18/12/2007	18/12/2007	1		0	0	Ne correspond plus aux besoins du SAF94
Total des poste supprimés							16	0	0	0	

TC : Temps complet
TNC : Temps non-complet